

Cheque de banque je peut annule,?

Par francois1, le 10/07/2015 à 19:20

Bonjour suite a lachat d une voiture . Jai fais faire un cheque de banque de 11000 euro mai le vendeur ces dèsister . Je pzut annuler le cheque ? comme il a deja etait sortie du compte mai je lest encore . combien de jour je dispose pour le rendre ? merci

Par **jeremvar**, le **11/07/2015** à **23:21**

Bonjour,

Il convient de rapporter le chèque à votre Banque indiquant que le vendeur s'est désisté.

Demandez une attestation de remise du chèque à votre banque.

Votre Banque devrait vous recréditer les sommes dans un court délai.

Il n'existe pas vraiment de délai pour le rendre; en réalité, lorsque vous faites un chèque le bénéficiaire peut le présenter dans un délai de 1 an et 8 jours.

Dans votre cas, techniquement la Banque a besoin de débiter votre compte pour créditer un compte général interne à la banque pour pouvoir payer le chèque lors de sa présentation.

Si aucune présentation n'est faite dans le délai légal de présentation il y aurait un crédit sur votre compte pour non utilisation (débit du compte général pour créditer votre compte).

Aussi, votre conseiller ne manquerait pas de vous contacter passé quelques mois pour connaître la raison de la non présentation du chèque puisque les comptes généraux des Banques sont contrôlés par la comptabilité dont l'une des missions est de contrôler les bonnes imputations débits/crédits de ces comptes.

Espérant avoir répondu à votre question.

Cordialement.

Par Elise.AP, le 15/12/2015 à 19:04

Bonjour, quels recours j'ai si ma banque ne retrouve pas l'écriture d' un chèque de banque qui date de 16 mois? Merci.

Par sabrenou, le 12/02/2018 à 22:47

bonjour, jai acheté une voiture avec un chèque de banque et je suis tombée en panne avec celle-ci. Qu'elle procédure pour se rétracter?

Par Visiteur, le 13/02/2018 à 08:38

Bonjour,

vous rétractez ? Vous plaisantez ? Si la panne provient d'un vice caché c'est à vous de le démontrer ! Procédure longue et coûteuse ! Sinon, vous faites réparer la voiture et voilà !

Par youris, le 13/02/2018 à 17:48

bonjour,

annuler une vente nécessite une procédure juridique, donc je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit de la consommation.

comme vous ne précisez pas de quelle panne il s'agit difficile de vous répondre. si vous invoquez le vice caché, il vous faudra le prouver par une expertises. salutations